



Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage
RAPPORT D'ACTIVITE OCTOBRE 2023

Sommaire

Table des matières

Points principaux.....	2
1. Investigations	2
2. Opérations	2
3. Légal	3
4. Média	5
5. Management.....	6
6. Relations extérieures	8
Conclusion	9



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du PALF et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Points principaux

Le mois d'**Octobre 2023** a été marqué par les points principaux ci-après :

- ✓ **11** missions menées
- ✓ **01** opération effectuée
- ✓ Recrutement d'investigateurs en cours
- ✓ Rencontre avec des partenaires de PALF à Brazzaville, Pointe Noire et Owando...etc

1. Investigations

Au cours de ce mois, 11 missions de terrain ont été menées principalement dans les départements de Brazzaville, de la Cuvette, Lekoumou, de Pointe-Noire, Niari, et Bouenza.

Indicateurs :

Nombre de missions effectuées	11
Investigations ayant abouti à une opération	01

2. Opérations

Indicateurs

Nombre d'opérations ce mois	01
Nombre de trafiquants arrêtés	01
Nombre de trafiquants ré arrêtés	00
Nombre de trafiquants relaxés	00
Nombre de trafiquants en fuite	00

Détails des opérations

Le travail abattu par l'équipe ce mois-ci a abouti à une opération réalisée le 10 octobre 2023 à Brazzaville. Un (01) présumé trafiquant a été interpellé au moment où il était sur le point de vendre 01 défense d'éléphant sectionnée en six morceaux. Selon les informations, le présumé trafiquant était en lien avec le trafiquant Ndoli interpellé le 16 Septembre et condamné le 19 Octobre 2023 à une peine d'emprisonnement de deux (02) ans fermes à Owando pour les mêmes faits. Il a été conduit au poste de la gendarmerie pour la suite de la procédure.



Personne interpellée avec l'ivoire



Les 06 morceaux d'ivoire saisis

3. Légal

- Cinq (05) missions ont été effectuées par les juristes sur toute l'étendue du territoire national au cours du mois d'octobre. Pendant ces missions, les juristes ont fait le suivi juridique des différentes affaires devant les cours et tribunaux de la République et les visites geôles.
- Six audiences sur quatre affaires ont fait l'objet d'un suivi juridique par les juristes PALF devant les TGI de Brazzaville, Pointe-Noire, de Sibiti et la Cour d'appel de Dolisie.
- Une (01) décision a été rendue par le tribunal de grande instance d'Owando au cours de ce mois.
- Le MEF compte en ce mois, « Seize (16) » détenus dans les différentes maisons d'arrêt de la République.

Indicateurs

Nombre de suivis d'audience	<p>06</p> <p>-2 au TGI de Pointe-Noire : Deux individus pour détention, complicité de circulation et commercialisations d'un trophée d'une espèce animale intégralement protégée (une peau de panthère)</p> <p>-02 au TGI de Sibiti : Un individu interpellé pour détention, circulation et tentative de commercialisation de trophées d'une espèce animale intégralement protégée (deux (02) pointes d'ivoire sectionnées en quatre (04) morceaux)</p> <p>-02 au C.A de Dolisie : Un individu interpellé pour détention et circulation illégale d'espèces animales intégralement protégée (un mandrill et deux perroquets gris du Gabon).</p>
Affaire : décisions rendues au 1 ^{er} degré	01
Affaire : décisions rendues au 2 ^{ème} degré	00 (Pas de décision)
Affaires en appel et à la Cour Suprême	<p>17</p> <p>- 06 à la Cour d'Appel de Brazzaville</p> <p>- 02 à la Cour d'Appel de Pointe-Noire</p> <p>- 06 à la Cour d'Appel de Dolisie</p> <p>- 02 à la Cour d'Appel d'Owando</p> <p>- 01 à la Cour Suprême de Brazzaville</p>

Nombre de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci	<p>19</p> <ul style="list-style-type: none"> - 02 à Brazzaville - 05 à Dolisie - 05 à Pointe-Noire - 06 à Owando - 01 à Sibiti
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	<p>73</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 à Pointe-Noire (1^{er} degré) - 08 à Pointe-Noire (2^{ème} degré) - 11 à Brazzaville (1^{er} degré) - 10 à Brazzaville (2^{ème} degré) - 04 à Brazzaville (Cour Suprême) - 03 à Owando (2^{ème} degré) - 10 à Dolisie (1^{er} degré) - 12 à Dolisie (2^{ème} degré) - 02 à Madingou (1^{er} degré) - 02 à Sibiti (1^{er} degré).

SUIVI JURIDIQUE DES AFFAIRES

Affaire OKEMBA MBONZO Cyr Eustache et consorts : Interpellés le 02 Septembre 2023 à Pointe-Noire en flagrant délit de détention, complicité de circulation et commercialisations d'un trophée d'une espèce animale intégralement protégée (peau de panthère). Deux audiences ont été suivies ce mois par les juristes respectivement le 03 et 24. Instruit à la première audience du mois, le dossier a fait l'objet des plaidoiries et réquisitions à la deuxième audience au cours de laquelle le tribunal à la dernière audience au cours de laquelle le Tribunal a mis l'affaire en délibéré en date du 05 décembre 2023.

Affaire KAYA Christine : Interpellée le 28 juillet 2022 à Makabana pour détention et circulation illégale d'espèces animales intégralement protégée (un mandrill et deux perroquets gris du Gabon). De renvois en renvois, cette affaire n'a pas connu des avancées. Ainsi, deux audiences ont été suivies, le 05 et le 26. A la dernière audience, la Cour a fait constater l'absence de KAYA Christine et du conseil de l'intimé, a renvoyé le dossier à l'audience du 09 novembre 2023.

Affaire BAYIDIKAMIO Darniche : Interpellé ce 25 janvier 2023 à Sibiti en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de deux (02) pointes d'ivoire sectionnées en six (06) morceaux, deux audiences ont fait l'objet d'un suivi les juristes PALF le 29 septembre. Depuis son interpellation en janvier dernier, Darniche demeure en détention préventive à la maison d'arrêt de Sibiti sans aucune avancée au niveau du tribunal au motif de citer MANKOUSSOU Fall. Enrôlé aux audiences du 05 et du 27 du mois d'octobre, le dossier a de nouveau été renvoyé au 22 décembre 2023 pour citer Fall, plaidoiries et réquisitions.

Affaire IBAMBOU ATEBO Delmand Ferrol : interpellé le 10 Octobre 2023 à Brazzaville en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégales d'un trophée d'une espèce animale intégralement protégées (01 pointe d'ivoire sectionnée en 06 morceaux). Le prévenu a fait l'objet d'une procédure à la Section de Recherches Judiciaires de la Région de la Gendarmerie avant d'être présenté devant le Procureur près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville le 17 octobre 2023. Après examen et audition du prévenu par le Juge du 12eme cabinet d'instruction, Delmand a été placé sous mandat de dépôt.

DECISION RENDUE

Affaire NDOLI Stevy et consorts : Interpellés le 16, 17 et 18 Septembre 2023 à OWANDO et à MBOMO pour détention, circulation et commercialisation des trophées d'une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d'ivoire sectionnées en 05 morceaux chacune et pesant 27,736 kg). Cette affaire a connu une audience publique le 19 octobre au cours de laquelle le tribunal a rendu son verdict condamnant NDOLI Stevy à deux ans de prison ferme assorti de 500.000FCFA d'amende, AWOWO Anatole et ANDOKI Sulevy à deux ans de sursis, 500.000FCFA d'amende solidaire. Tous sont condamnés à verser à la Direction Départementale de l'Économie Forestière de la Cuvette 1.000.000FCFA chacun à titre des dommages et intérêts. Toutefois, le tribunal a relaxé sans dépens ITCHETCHE YAYA Aline en absence de charges à son encontre.

4. Média

Indicateurs

Nombre de pièces médiatiques total :		33	
Pièces télévision	Pièces radio	Pièces internet	Pièces presse « papier »
02	25	06	00

Au cours de ce mois d'octobre 2023, c'est un total de trente-trois (**33**) pièces médiatiques qui ont été produites. Elles ont été publiées dans les différents organes de presse soit :

- **02** dans la presse écrite : « La Semaine Africaine » et « Les Dépêches de Brazzaville »;
- **25** sur les web sites : groupecongomédias.com, polelepolelecongo.com, panoramik-actu.com, tribune-eco.cg, nca-tv.com, mayebisnews.com, firstmediac.com, reporter242news.over-blog.com, aifa.nhorlabs.com, lasemaineafricaine.info et www.adiac-congo.com.

Ces pièces ont été diffusées et rediffusées à la chaîne nationale :

- **06** pièces sur Télé Congo, diffusées et rediffusées non seulement en français mais aussi dans les deux langues nationales, à savoir en kituba et en lingala.

Toutes ces pièces médiatiques ont porté sur :

- l'arrestation à Owando et Mbomo de quatre présumés trafiquants d'ivoire ;
- l'arrestation à Brazzaville d'un présumé trafiquant d'une pointe d'ivoire ;
- l'annonce de l'audience du 19 octobre 2023 au Tribunal de Grande Instance d'Owando ;
- la condamnation de trois trafiquants d'ivoire par le Tribunal de Grande Instance d'Owando.

Les publications, diffusions et rediffusions de ces pièces ont eu pour objectif principal, de dissuader des potentiels trafiquants et aussi d'informer le public des lois en vigueur portant régime sur la protection de la faune en République du Congo.

La presse en images


https://groupecongomedias.com/trois-trafiquants-condamnes-a-2-ans-de-prison-a-owando/

GROUPE CONGO MEDIAS

ACCUEIL ACTUALITE NATIONALE ACTUALITE INTERNATIONALE SERVICES A PROPOS GCM RADIO GCM TV

TROIS TRAFIQUANTS CONDAMNES A 2 ANS DE PRISON A OWANDO

By GCM Redaction
Publié le 20 octobre 2023



Le Tribunal de Grande Instance d'Owando dans le Département de la Cuvette, a rendu son verdict, ce 19 octobre, condamnant le sieur Stevy NDOU à deux (2) ans d'emprisonnement ferme assortie de 500.000 F CFA d'amende et 1.000.000 F CFA des dommages et intérêts.

Stevy NDOU a été déclaré coupable des délits de détention, circulation et commercialisation d'une pointe d'ivoire. Il avait été pris, le 16 septembre dernier à Owando avec les trophées d'éléphant, espèce animale intégralement protégée par la loi. Deux de ses complices rattrapés, le 17 septembre 2023 à Mboimo, dans le Département de la Cuvette-Ouest avec une autre pointe d'ivoire, à savoir Salvev ANDOKI et Anasole MWOWO ont été condamnés à 2 ans de prison avec sursis. Ces derniers paieront 500.000 F CFA d'amende solidaire et 1.000.000 F CFA des dommages et intérêts chacun. Aline ITCHECHE par contre a été relaxée, car elle a été reconnue non coupable.

LE PLUS POPULAIRE

- INVESTISSEMENTS PUBLICS : LE CONGO VA BASCULER VERS LE SYSTEME DE GESTION BUDGET-PROGRAMME
- CHINE : WANG YI PARTICIPE AU DEBAT GENERAL DE LA 77E SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES ET PRONONCE UN DISCOURS
- CONGOMEDIAS : L'AMBAISADE DE CHINE DOIT L'AGENCE GROUPE CONGO MEDIAS EN MATIERE INFORMATIQUE
- CONGOSENAT : DIX NEUF AFFAIRES AU MENU DE LA SESSION QUI S'OUVRE LE 2 JUIN PROCHAIN

Article sur le site groupecongomedias.cm, sujet : condamnation de 3 trafiquants d'ivoire à Owando.

SOCIETE

DÉLITS FAUNIQUES

Interpellé pour vente d'ivoire à Brazzaville

Détournant une pointe d'ivoire morcelée en six et représentant un éléphant tué un trafiquant présumé a été pris en flagrant délit de circulation et tentative de commercialisation de celle-ci.

Il a été interpellé conjointement par des agents de la direction départementale de l'Economie forestière et les éléments de la section de Recherches judiciaires de Région de gendarmerie de Brazzaville, avec l'appui technique du Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage (PALF), le 10 octobre dans le troisième arrondissement de Brazzaville, Poto-Poto.

La pointe d'ivoire délégué aurait été transportée de Mbomo (Département de la Cuvette-Ouest) à Brazzaville dans le but d'être vendue. La défense d'ivoire est un trophée d'une espèce animale (éléphant) intégralement protégée par la loi 37/2008 du 28 novembre 2008 portant sur la faune et des aires protégées. L'individu interpellé encourt des peines dont la durée maximale est cinq ans d'emprisonnement ferme ainsi qu'une amende allant jusqu'à cinq millions de Francs CFA suivant la loi. Celle-ci en son article 27 dispose: «*Importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des Eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique*». «*Nous ne baisserons pas les bras, nous traquerons ces délinquants fauniques jusqu'à l'éradication de ce fléau. Notre biodiversité est notre grande richesse*», a dit le colonel Joseph Moubouliou, directeur générale de l'Economie forestière. En République du Congo, tout contrevenant à la loi en matière de protection de la faune sauvage est sanctionné. Et les espèces animales sauvages, surtout celles menacées d'extinction sont intégralement protégées.

En rappel, le 16 septembre dernier à Owando (Département de la Cuvette), un présumé délinquant faunique avait été interpellé avec une pointe d'ivoire. Trois de ses complices ont été rattrapés après à Mbomo, dans le département de la Cuvette-Ouest, avec une autre pointe d'ivoire. Ils ont été ramenés à Owando. Le procès portant sur cette affaire est en cours au Tribunal de Grande Instance de cette ville.

V.M.

JEUNESSE/TRAVAUX DU CENTRE D'AUBEVILLE

Des difficultés d'avancées con:

Une mission conduite par le ministre en charge de la Jeunesse, Hugues Nguébolobé accompagné des membres de la Commission Economie et finances de l'Assemblée nationale et des cadres du Système des Nations unies a effectué une descente sur le terrain. Elle a visité vendredi 13 octobre 2023 le chantier du centre d'insertion et de réinsertion des jeunes en décrochage scolaire et autres délinquants d'Aubeville, à Madingou. Le bilan fait état d'avancées considérables, mais les travaux se heurtent toujours à des difficultés.

La mise en œuvre de ce projet situé à 12 km de Madingou, dans la Bouenza, traduit la volonté du Gouvernement dans la prise en charge des jeunes en conflit avec la loi. Les membres de la Commission Economie et finances de l'Assemblée s'y sont rendus dans le cadre du contrôle parlementaire de l'action de l'Exécutif. Leur objectif était de s'assurer que les fonds alloués pour ce projet ont été dépensés utilement, a déclaré, en substance, Maurice Mavingou, président de cette Commission.

En dépit de quelques difficultés, notamment le retard dans le décaissement des fonds, «le site est en train de subir un tamponnage sur tous les indicateurs. Un hélicoptère est en train de subir un tamponnage sur tous les indicateurs. Un hélicoptère est en train de subir un tamponnage sur tous les indicateurs. Un hélicoptère est en train de subir un tamponnage sur tous les indicateurs.

Une vue des bâtiments construits. Plusieurs bâtiments sont sortis de terre, réparés. Dans les prochains jours, Aubeville sera connectée au réseau de distribution et d'électricité. «Une loi de droit congolais est en train de subir un tamponnage sur tous les indicateurs.

Article dans le journal « La Semaine Africaine », sujet : interpellation d'un présumé trafiquant d'ivoire à Brazzaville.

Maitre Lécio Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Cinque Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE «EVERGREEN»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F.CFA: 1.000.000.
Siège social: Quartier Massissia, Madi-bou, Brazzaville, République du Congo.
RCCM: CG-BZV-01-2021-813-00554

Modification de l'objet social, ainsi qu'il suit. Objet: L'association unique a décidé d'élargir son objet social, en y ajoutant l'activité suivante: Vente du ciment.
Dépôt légal: Le procès-verbal a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce le 04 Octobre 2023 et mention modificative a été portée au RCCM à la même date, sous le numéro CG-BZV-01-2023-813-00554.

12 octobre 2016 - 12 octobre 2023, sept (7) ans déjà qu'Emmanuel de Jésus BOLEMAS n'est plus physiquement, mais spirituellement. En ce jour commémoratif, nous continuons sans cesse à honorer ta mémoire, car l'amour ne pérît jamais. Beaucoup de reconnaissance pour tes conseils, tes instructions, bienfaits, surtout continuer à marcher sur tes pas. Tes enfants et ton épouse disent un grand merci au Tout-Puissant pour t'avoir déjà accueilli dans sa demeure pour une éternité.

5. Management

Indicateurs

Nombre de juristes en test	0
Nombre de responsables media en test	0
Nombre d'enquêteurs en test	0
Nombre d'assistants admin et financiers en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	01
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

- Accueil de la Coordinatrice Régionale de Conservation Justice le 02 Octobre 2023
- Nous continuons de travailler activement pour augmenter l'effectif des enquêteurs (Deux dossiers ont été sélectionnés en attente de l'interview)
- Préparation et facilitation du voyage de la délégation de l'EIA qui sera à Brazzaville du 17 au 25 Octobre 2023
- Le Chef enquêteurs continue la formation initiée par le CCU
- Renouvellement de la note circulaire du 25 Juin 2015 par le PGS
- Nous avons participé au Forum de partenariat UE-Congo qui a eu lieu du 03 au 04 Octobre 2023 au Mémorial de Brazzaville
- Nous avons également participé au sommet des trois bassins qui a eu lieu du 26 au 28 Octobre 2023 au Centre International de Conférence de Kintélé.
- Présentation du PALF et de la réglementation congolaise sur la faune à l'école Nationale de la Gendarmerie le 12 Octobre 2023 dans le cadre de la progression du stage de formation des enquêteurs dans le domaine de la lutte contre la délinquance faunique.



Photos prises lors et à la fin de la formation des 17 officiers supérieurs de la gendarmerie Nationale en stage

Postes Candidatures	INVESTIGATEURS	JURISTES	CHARGE MEDIA	Responsable Administratif et Financier	Assistant Administratif et Financier	TOTAL
RECUS	-	-	-	-	-	-
INTERVIEWES	-	-	-	-	-	-
TESTES	1	-	-	-	-	1

6. Relations extérieures

Indicateurs

Nombre de rencontres		15	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration sur affaire/formation en cours
11	0	01	03

Au cours de ce mois d'Octobre, plusieurs activités inscrites dans le cadre des relations extérieures se sont tenues. Il s'agit de :

- Rencontre du Coordinateur en compagnie de madame Hélène Blanchard, coordinatrice régionale de Conservation Justice avec le Procureur Général Près la Cour Suprême.
- Le Coordinateur a rencontré l'Avocat Général près la Cour Suprême avec madame Hélène Blanchard.
- Rencontre avec l'attaché de sécurité Intérieure et Chef de Service de Sécurité Intérieure de l'Ambassade de France avec madame Hélène Blanchard
- Les juristes ont rencontré le Procureur de la République Près le Tribunal de Grande Instance d'Owando lors d'une mission de suivi d'audience.
- Les juristes ont rencontré l'Avocat Général Près la Cour d'Appel de Dolisie lors d'une mission de suivi d'audience
- Rencontre avec le Directeur d'APN (Coordinateur et son Assistant)

Rencontres du coordinateur au forum du partenariat UE-Congo du 03 au 04 Octobre 2023

- Excellence Monsieur Wolfgang KLAPPER, Ambassadeur d'Allemagne à Brazzaville
- Chef de projet (Programme d'appui à la professionnalisation de la police congolaise et à la mise en place de commissariats pilotes, monsieur Hervé LE PENNEC
- Monsieur Jakob HAUSHOFER, 2^e secrétaire et chef d'équipe économie et ressources naturelles de la Délégation de l'Union européenne en République du Congo
- Monsieur Serigne Assane DRAME, Coordinateur Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Programme Mondiale sur les crimes qui portent atteinte à l'environnement
- Madame Daniela Antonacci, Phd. Deputy site coordinator, SWM Congo

Rencontres du coordinateur au sommet des trois bassins du 26 au 28 Octobre 2023

- Roger Patrick BOUNDJA, PhD, Coordinateur National WWF
- Dominique ENDAMANA (UICN), chargé de programme Afrique centrale et occidentale
- Rémis DARRAS de l'OPINION, journaliste et réalisateur
- Mauro Ruffino, Coordinateur de l'observatoire Régional de l'Amazonie



Rencontre avec le Procureur Général près la cour Suprême



Rencontre du Coordinateur et la coordonnatrice Régionale avec l'Avocat Général



Rencontre avec l'Ambassadeur de l'Allemagne lors du forum de partenariat UE-Congo du 03 au 04 Octobre 2023

Conclusion

Le travail sans relâche abattu par l'équipe au cours de ce mois – ci, a été sanctionné par une opération d'arrestation d'un présumé trafiquant d'une pointe d'ivoire d'éléphant. Nous maintiendrons la même dynamique pour plus de résultats au cours du mois à venir.